

Mémoire

Projet de mise en valeur hydroélectrique de la
rivière Ouiatchouan au village historique de
Val-Jalbert

6211-01-029

**LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE VAL-JALBERT
PAR LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DU LAC-SAINT-
JEAN**

Présenté au

Bureau des Audiences Publiques en Environnement (BAPE)

Par :

Jean-Philippe Lalancette

Municipalité de Chambord (Québec)

13-04-2012

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION ET INTÉRÊT ENVERS LE PROJET.....	4
UN PROJET À RECONSIDÉRER.....	4
UN MANQUE DE VISION D'ENSEMBLE	4
DES IMPACTS ÉCONOMIQUES MALS ÉVALUÉS	5
CONCLUSION.....	6

PRÉSENTATION ET INTÉRÊT ENVERS LE PROJET

Tel que je me suis présenté lors de la période de questions de la Commission, mon intérêt envers le projet découle du fait que je suis un utilisateur du site de Val-Jalbert et un « chasseur » de paysages remarquables. J'ai toujours considéré le village historique comme un lieu de ressourcement, et surtout une place pour faire de la marche. Je suis aussi attaché au cadre champêtre des lieux et à aller voir l'effervescence de la chute à partir des multiples points de vue aménagés du site. En tant que résidant de Chambord, je considère le parc régional de Val-Jalbert comme un parc de proximité.

D'entrée de jeu, j'aimerais affirmer mon enthousiasme envers les activités du promoteur du projet qu'est la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean. Son territoire d'action possède sûrement tout le potentiel nécessaire pour assurer aux communautés qui y habitent le développement de futurs projets de production d'énergie générateurs de retombés. Cependant, en tant qu'utilisateur du site, je crois que ce premier pas dans le développement de ces activités nous dirigent dans la mauvaise direction. Étant donné le caractère touristique des lieux et surtout l'importance que la chute occupe au centre des attraits dont bénéficient Val-Jalbert, je crois que le promoteur aurait avantage à réévaluer son choix. De plus, la mise en place d'ouvrages de production d'hydroélectricité ne cadre pas avec la réalité du site telle qu'elle est vécue en 2012.

UN PROJET À RECONSIDÉRER

UN MANQUE DE VISION D'ENSEMBLE

À prime abord, on peut se demander s'il y a encore quelque chose d'étonnant dans ce choix du promoteur d'avoir opté pour la filière hydroélectrique comme premier projet de développement. Ce choix semble obéir davantage aux impératifs des joueurs qui évoluent dans le domaine de l'énergie sans doute parce que ceux-ci maîtrisent mieux les grandes lignes conduisant à l'aménagement de projets de mise en valeur hydroélectrique. Cependant, ce choix ne semble pas obéir à une analyse minutieuse du potentiel énergétique de la région couverte par les activités du promoteur. Cette analyse aurait sans doute permis de mieux évaluer les possibilités qui s'offrent aux communautés pour le développement de projets de production d'énergie et ainsi mieux tableur sur des avenues de solutions moins discutables sur le plan de l'acceptabilité sociale. Des sources bien informées m'indiquent que ce genre d'analyses

existent mais qu'elles sont gardées secrètes par Hydro-Québec. J'en conclu donc que ce choix de filière n'est pas nécessairement le choix le plus rationel et le plus souhaitable pour le milieu entre autre parce que les autres choix qui auraient pu être intéressants n'ont tout simplement pas été envisagés à ce moment-ci, faute d'une information appropriée pour éclairer la prise de décision.

Ceci m'amène aussi à me questionner sur les intentions futures que caresse le promoteur dans le développement de projets de production d'énergie et l'évaluation qu'il fait du potentiel de développement des autres filières ici en région. On sait déjà que la 11^{ème} chute à Girardville fait partie des futurs projets qu'entreprendra la Société. Cependant, qu'elle place désite-t-il laisser aux autres filières dans le développement de ces activités? Pour n'en citer que quelque'uns, quelle place entend-t-il laisser à la biomasse, à l'énergie solaire, à la géothermie, aux réseaux de chaleur? Il me semble qu'on aurait avantage à traiter de ce sujet dans un dialogue constructif avec le milieu au lieu de réserver un traitement à la pièce aux futurs projets comme c'est le cas actuellement avec celui de Val-Jalbert.

DES IMPACTS ÉCONOMIQUES MALS ÉVALUÉS

Ce projet de mise en valeur de la rivière Ouiatchouan répond à un programme d'achat d'hydroélectricité d'Hydro-Québec qui vise les communautés locales et autochtones. Il prévoit une participation de la communauté Illnu à hauteur de 45%, les deux MRC du Domaine-du-Roy à 22,5% chacune ainsi qu'une participation à hauteur de 10% de la Municipalité de Chambord. Selon moi, l'inclusion dans le projet de partenaires représentant le milieu constitue sa principale force. Les retombés économiques escomptées sur ces communautés leur donneront les marges de manœuvre nécessaires afin qu'ils poursuivent leur mission de développement. Cependant, rien ne nous indique comment elles seront utilisées. À l'heure actuelle, tout ce que nous savons à ce propos c'est qu'une partie des sommes générées seront réinvesties pour améliorer les installations et les bâtiments historiques présents sur le site.

L'aspect que je questionne le plus est que le document de l'étude d'impact du promoteur ne traite pas de l'impact que pourrait avoir le projet sur l'affluence touristique à Val-Jalbert. Plusieurs raisons m'indiquent que ce choix est incompatible avec la vocation touristique et patrimoniale du village historique et qu'il y aura des répercussions économiques sur le milieu touristique. Nous n'avons qu'à regarder du côté des activités promotionnelles de l'Association Touristique Régionale et de son Guide touristique 2012-2013 pour constater que la chute de Val-Jalbert est un élément incontournable de la mise en valeur et de l'offre touristique de la région. Aussi est-il bon de mentionner que le Village historique de Val-Jalbert est considéré comme un produit d'appel qui rayonne autant à l'échelle

nationale qu'à l'échelle internationale. Altérer ce monument naturel aura sûrement des impacts sur son potentiel d'attraction. De même, le promoteur veut court-circuiter la chute en période hivernale. Tout se passe comme si on voudrait nous faire croire que ce type de tourisme n'est pas viable. Il me semble que nous devrions laisser au site de Val-Jalbert et à sa chute toutes leurs caractéristiques actuelles pour permettre à la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert de parfaire sa mission qui est de générer de l'achalandage en région, et ce toute l'année. J'aimerais aussi mentionner que l'achalandage touristique est une donnée qui fluctue beaucoup dans le temps. Actuellement, nous ne pouvons qu'espérer que la situation ira qu'en s'améliorant pour les prochaines années. De même, les succès touristiques d'une région sont fortement tributaires des activités de prospection et du marketing fait pour vendre la région aux clientèles touristiques internationales.

Ce choix semble aussi davantage obéir au jeu de la politique et à une mauvaise interprétation de la trame patrimoniale présente sur le site de Val-Jalbert. Par exemple, le promoteur justifie l'intégration de son projet sur le site de Val-Jalbert par le fait que de la force de l'eau était utilisée pour alimenter le moulin à pulpe. À cette époque la force hydraulique trouvait une valeur ajoutée à même les installations de la pulperie. Avec le projet actuel, il s'agit plutôt de produire avec elle de l'hydroélectricité pour l'acheminer directement dans le réseau régional. Il y a une marge entre le fait de produire de l'hydroélectricité pour alimenter directement les installations d'une usine et le fait de produire de l'énergie pour produire de l'énergie. Il n'y a pas création de valeur ajoutée à proprement parler. On ne peut qu'espérer que les sommes qui seront recueillies serviront de leviers pour assurer le développement économique de la région.

Cette mauvaise lecture de la trame patrimoniale présente sur le site m'amène aussi à évoquer qu'il n'y a pas que le patrimoine bâti sur ce site qui présente un intérêt en terme de mise en valeur. Il y a plutôt deux types de patrimoine. Il y a tout d'abord le cadre bâti du site. Il y a ensuite le patrimoine naturel constitué de la chute de la rivière Ouiatchouan. Je crois que ce sont là ces deux constituants du patrimoine à Val-Jalbert qui en font une destination touristique de choix.

CONCLUSION

J'ai refais le tour de la question du choix de Val-Jalbert comme lieu d'accueil à ce premier projet et j'arrive toujours aux mêmes conclusions : pourquoi avoir sélectionné le site de Val-Jalbert au risque d'altérer le potentiel d'attraction de son principal élément de mise en valeur qu'est la chute? Ne serait-il pas plus judicieux de laisser toute la place nécessaire à l'expression de ce potentiel (esthétique) sur

quatre saisons pour mieux structurer l'offre touristique régionale? Poser la question c'est à mon avis y répondre...Pour le reste, même si je suis défavorable au projet, je crois que la Société de l'Énergie Communautaire du Lac-Saint-Jean est un outil précieux qui permettra à la région de développer son plein potentiel.

----- FIN DU DOCUMENT -----